



Gavin SPENCER
Directeur Général

Lettre aux actionnaires

Vers une biotech génératrice de revenus

Chers actionnaires,

Notre **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** se tiendra le 24 juin prochain. Lors de la dernière assemblée, j'évoquais l'année 2025 comme une « année charnière » pour la Société et ce fut effectivement le cas. Notre priorité stratégique était claire : positionner Nicox afin de tirer pleinement parti des résultats de l'essai clinique de phase 3 Denali sur NCX 470. Grâce à votre soutien continu, qui nous est très précieux, nous avons franchi une étape majeure vers cet objectif en concluant des partenariats mondiaux autour de NCX 470. Cela nous a permis de rembourser nos dettes assorties de sûretés et de préparer la Société pour une croissance future.

Une situation financière renforcée offrant une visibilité jusqu'en 2028

Nos efforts ont permis d'améliorer de manière significative notre situation financière, nous donnant une visibilité au moins jusqu'en 2028, sur la base des paiements d'étapes réglementaires attendus pour NCX 470 :

- Dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) aux États-Unis à l'été 2026
- Approbation du NDA à mi-2027, sous réserve d'une période d'examen standard de 12 mois

Nous prévoyons un lancement de NCX 470 aux États-Unis par notre partenaire Kowa en 2027, ce qui créera un nouveau flux significatif de revenus récurrents, qui devrait être renforcé peu après par un lancement en Chine via notre partenaire Ocumension. Des données cliniques permettant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché au Japon sont également attendues. Les études cliniques requises en vue de cette autorisation ont été initiées au Japon à l'été 2025. Nous anticipons également la poursuite du déploiement dans d'autres pays qui acceptent les données du NDA américain comme fondement de leur propre procédure d'approbation. NCX 470 sera lancé sur le marché mondial du glaucome, estimé à 7 milliards de dollars et représentant environ 80 millions de patients à travers le monde. Nicox percevra des redevances sur les ventes mondiales, dont le taux débutera entre 6 % et 8 % (selon les régions) et pourra atteindre des pourcentages à deux chiffres et jusqu'à 20 % aux États-Unis. Nicox pourrait également recevoir jusqu'à 133 millions d'euros de paiements d'étapes supplémentaires. À ce jour, Nicox a déjà perçu 36,5 millions d'euros de paiements liés aux accords de licence pour NCX 470. Par ailleurs Ocumension a financé 50 % des coûts de l'essai clinique Denali.

Il est important de noter que l'ensemble des activités réglementaires et de commercialisation de NCX 470 est entièrement financé par nos partenaires, permettant à Nicox de bénéficier de redevances et de paiements d'étapes sans charge financière additionnelle.

Vers une biotech génératrice de revenus

Grâce à une meilleure visibilité financière et à un actif en phase de développement avancée proche de la commercialisation, Nicox évolue vers une biotech génératrice de revenus, avec un potentiel de revenus récurrents à long terme. Dans cette perspective, nous poursuivons l'évaluation de plusieurs opportunités de croissance stratégique, incluant des collaborations ou des regroupements d'entreprises. Notre objectif principal est la construction d'un portefeuille de produits créateur de valeur à long terme en capitalisant sur nos compétences en développement clinique et réglementaires.

Point sur les Bons de Souscription d'Actions (BSA)

S'ils sont exercés, les BSA en circulation, y compris ceux émis dans le cadre du financement de juin 2024, représentent une source potentielle de financement complémentaire pour la Société. Les BSA 2024 sont détenus par les actionnaires ayant participé à ce financement ou les ayant acquis ultérieurement sur le marché et qui ne les ont pas encore exercés. **Ces BSA arriveront à échéance le 19 juin 2026.** Leurs principales caractéristiques ainsi que les modalités d'exercice sont décrites dans la section [Questions/Réponses sur les BSA](#), disponible sur notre site internet www.nicox.com.

Votre vote compte

Pour soutenir les activités futures de la Société, **votre vote lors de la prochaine Assemblée Générale est essentiel.** Les résolutions portent notamment sur l'approbation des comptes 2025 ainsi que sur des autorisations en matière de financements futurs.

La majorité des actionnaires pourront voter par voie électronique sans frais supplémentaires :

- Si vous détenez vos actions au porteur auprès d'une banque française en compte-titres, vous devriez pouvoir voter en ligne sur le portail internet de votre banque, via VOTACCESS.
- Si vous détenez vos actions au nominatif par le CIC, vous recevrez les instructions pour voter via leur système dédié.

Tous les actionnaires peuvent également voter au moyen du formulaire de vote par correspondance, accompagné d'une attestation de participation délivrée par leur banque attestant du nombre de titres détenus.

L'ensemble des informations relatives à la prochaine Assemblée Générale, y compris le formulaire de vote, est disponible dans une section dédiée de notre site internet : <https://www.nicox.com/fr/investisseurs/investisseurs-assemblees-generales/>. Pour toute question concernant l'assemblée ou les modalités de vote, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-après : ag2026nicox@nicox.com.

Restons en contact

Nous attachons une grande importance au dialogue avec nos actionnaires. Vous pouvez nous contacter à tout moment à l'adresse communications@nicox.com ou nous laisser un message au +33 (0)4 97 24 53 00. Merci de bien vouloir laisser vos coordonnées si vous nous appelez.

Perspectives

L'Assemblée Générale constitue un moment d'échange important, et je vous encourage vivement à y participer le 24 juin ainsi qu'à voter en faveur des résolutions proposées. Je vous remercie une nouvelle fois pour votre soutien continu en tant qu'actionnaire et je me réjouis de pouvoir continuer à vous informer de l'évolution de Nicox.

Cordialement,

Gavin Spencer, PhD
Directeur Général, Nicox S.A.

